

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET COURRIEL

Le 22 novembre 2021

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal, Québec H4Z 1A2

Objet : R-4008-2017– Énergir – Demande d'Énergir s.e.c. concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et à la vente de gaz naturel renouvelable / Le ROÉÉ ne participera pas à l'examen de la Demande sur les contrats de GNR
N/D : 1001-106

Chère consœur,

La présente fait suite à la décision procédurale [D-2021-149](#) rendue le 18 novembre dernier par la Régie dans le dossier mentionné en rubrique.

Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) informe la Régie qu'il ne compte pas participer à l'examen de la Demande d'Énergir relativement aux contrats d'achat de GNR conclus avec ATM et Tidal ([B-0618](#)).

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz

cc: (courriel seulement)
Me Philip Thibodeau, Énergir
Me Hugo Sigouin-Plasse, Énergir
Dossiers réglementaires, Énergir
Jean-Pierre Finet, analyste
Bertrand Schepper, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordination ROÉÉ